

MEMO

**Bilan de la campagne d'évaluation 2025
sur les processus d'identitovigilance
et de mise en œuvre de l'INS dans
les établissements et services sociaux et médico-sociaux
(Grappes 2021, 2022 et 2023 du programme ESMS Numérique)**



Cellule régionale d'identitovigilance (CRIV) d'ESEA

 criv@esea-na.fr
 <https://www.identito-na.fr/>

Table des matières

I.	CONTEXTE.....	3
II.	METHODE	3
III.	PRESENTATION DE L'OUTIL D'AUTOEVALUATION	4
IV.	ANALYSE DES RESULTATS	4
A.	<i>Participation</i>	4
B.	<i>Référent en identitovigilance</i>	5
C.	<i>Score de maturité dans l'identification des usagers.....</i>	5
V.	CONCLUSION.....	6

I. CONTEXTE

Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'utilisation de l'Identité Nationale de Santé (INS) est obligatoire pour tous les acteurs de santé. L'INS fait partie des référentiels socles de la doctrine du numérique en santé et a pour objectif de donner, à chaque usager, une identité sanitaire unique et pérenne.

Le Référentiel National d'Identitovigilance (RNIV¹) et le Guide d'implémentation de l'INS, définissent l'ensemble des exigences des Systèmes d'Informations (SI) et des pratiques professionnelles en matière d'identitovigilance, rendus opposables à tous les acteurs de santé par l'arrêté du 27 mai 2021, modifié le 12 décembre 2024.

Dans le cadre du programme ESMS numérique², les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) doivent mettre en place une organisation permettant l'alimentation du DMP³ de leurs usagers en tenant compte des exigences de qualification des INS décrites dans le RNIV.

Pour les aider dans cette démarche, la Cellule Régionale d'Identitovigilance (CRIV) et l'équipe ESMS Numérique du GRADeS ESEA, proposent aux établissements, un plan d'accompagnement pour développer les bonnes pratiques d'identitovigilance et leur permettre ainsi d'atteindre les cibles d'usage.

II. METHODE

L'instance régionale de pilotage de l'identification numérique en santé, le CORPINS⁴, ayant validé en mars 2023 la première campagne d'évaluation annuelle pour les ESSMS financés en 2021, celle-ci a été réitérée en 2024 pour les ESSMS financés en grappes AAP 2021 et 2022 puis en 2025 pour inclure les structures financées en 2023.

La campagne a débuté le 13 octobre 2025. Les ESSMS ayant désigné un référent ont reçu le questionnaire d'évaluation, adressé directement par la CRIV. Ceux qui n'avaient pas identifié *a minima* un référent en identitovigilance, conformément aux exigences du RNIV, ont été sollicités par l'équipe ESMS Numérique pour en nommer un et compléter le questionnaire.

La clôture de la campagne était le 07 novembre, celle-ci a finalement pris fin le 28 novembre pour permettre à un maximum de structures d'y participer.

Cette année, le **questionnaire** a été allégé, il ciblait :

- la mise en œuvre effective de la gouvernance et des bonnes pratiques d'identification décrites dans la version 2 du volet 1 du RNIV ;
- l'organisation mise en place par la structure pour gérer les erreurs d'identification de l'usager et de ses documents de santé, impliquant les acteurs concernés (dont les professionnels extérieurs à la structure et le patient). *Le message cette année était donc vigilance !*

La CRIV est restée en soutien en cas de difficultés à la compréhension du questionnaire ou à la mise en place du projet.

¹ Référentiel National d'Identitovigilance, volet 1 à 4 : <https://www.identito-na.fr/referentiel-national-d-identitovigilance>

² Le programme ESMS numérique vise à généraliser l'utilisation du numérique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS). Il repose principalement sur le déploiement d'un dossier usager informatisé (DUI) pour chaque personne accompagnée. Plus d'info, ici : <https://www.cnsa.fr>

³ Dossier Médical Partagé : <https://www.esea-na.fr/gip/dossier-medical-partage-professionnels>

⁴ CORPINS : Comité régional de pilotage de l'identification numérique en santé (<https://www.identito-na.fr/CORPINS>)

III. PRESENTATION DE L'OUTIL D'AUTOEVALUATION⁵

Le questionnaire d'autoévaluation comportait 14 questions, réparties en 3 thèmes :

- | | |
|-----------------------------------------------------------------|-------------|
| - Gouvernance de l'identitovigilance : | 4 questions |
| - Bonnes pratiques d'identitovigilance et de gestion de l'INS : | 7 questions |
| - Gestion des risques : | 3 questions |

A côté de chaque question la référence réglementaire est rappelée, voire rendue directement accessible par un lien cliquable.

Comme chaque année, un niveau de maturité est calculé proposant un score gradué de A à D, déterminé en fonction des notes de conformité obtenues par chaque ESSMS de la façon suivante :

- A : Très bonne gestion des identités numériques, du suivi d'indicateurs et de la gestion des erreurs**
B : Bonne gestion des identités numériques, suivi d'indicateurs, gestion des erreurs
C : Axes d'amélioration à prévoir sur la gestion des identités numériques, suivi d'indicateurs, gestion des erreurs
D : Absence de certains critères majeurs et obligatoires décrits dans le RNIV

IV. ANALYSE DES RESULTATS

Chaque questionnaire d'évaluation a été analysé et le compte-rendu d'analyse transmis à la structure pour lui permettre de poursuivre la mise en œuvre des bonnes pratiques d'identitovigilance.

Pour les référents qui ont été missionnés sur la thématique de l'identitovigilance dans leur structure au cours de cette enquête, la CRIV a pris contact pour leur proposer un accompagnement personnalisé, si besoin, et promouvoir les différents outils mis à leur disposition dont les webinaires de formation aux bonnes pratiques et les Questions/Réponses, le site Internet de l'identitovigilance en Nouvelle-Aquitaine, les documents de portée régionale et nationale émanant de l'Association 3RIV (Réseau des Référents Régionaux en Identitovigilance).

A. Participation

Au total, **1 614 ESSMS** (au sens FINESS géographique) ont été sollicités dans le cadre de la **campagne d'évaluation 2025**. Parmi eux, **693 ont répondu au questionnaire**, soit un **taux de retour de 43 %**.

Ce résultat met en évidence une diminution notable de la participation des ESSMS cette année, poursuivant la tendance observée l'an passé, malgré deux relances (par mail puis par téléphone) qui avaient permis d'atteindre un taux de participation de 63 % (contre 68% en 2023)

Plusieurs éléments permettent d'éclairer cette baisse de participation :

Tout d'abord, ces deux dernières années, les enquêtes s'appuyaient sur un interlocuteur unique — le porteur de grappe — chargé de centraliser les réponses pour l'ensemble des organismes gestionnaires (OG) de son périmètre. Avec la fin du dispositif de financement, cette dynamique collective s'est affaiblie, entraînant une moindre mobilisation des structures sur le sujet.

⁵ Questionnaire 2025 d'autoévaluation des ESSMS : <https://www.identito-na.fr/node/715>

Par ailleurs, les échanges téléphoniques avec certaines structures ont fait ressortir plusieurs difficultés :

Bien que le DUI ait été déployé et qu'une formation ait été proposée par l'éditeur ou un organisme autre que la CRIIV, celle-ci n'abordait pas les bonnes pratiques d'identitovigilance, générant un écart entre l'outil et les usages attendus.

Certains référents ne disposent pas de temps dédié pour assurer le suivi du projet ESMS Numérique, en particulier concernant l'utilisation de l'INS.

Enfin, des projets internes particulièrement prenants et un manque de ressources ont également été fréquemment mentionnés comme obstacles à la participation.

B. Référent en identitovigilance

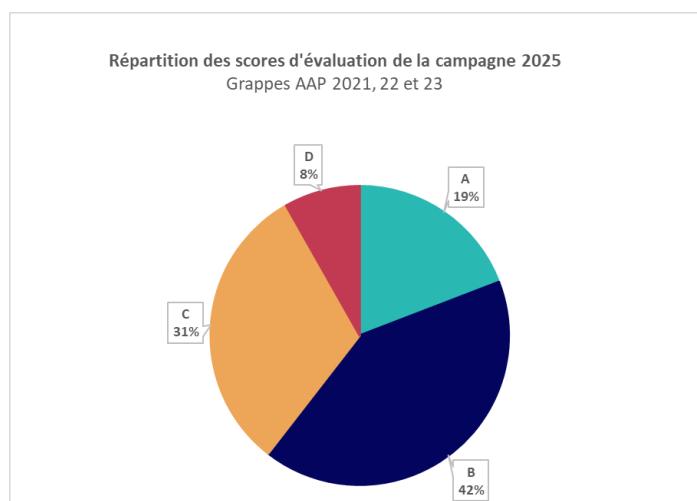
Sur les **1614** structures sollicitées, près de 70 % des ESSMS AAP 2021, 2022 et 2023 ont nommé *a minima* un référent. Là encore, on note une diminution sur cet attendu réglementaire.

Cette baisse s'explique par l'absence de référent dans certains ESSMS de l'AAP 2023, ainsi que par le fait que, dans les ESSMS des AAP 2021 et 2022, les référents partis ne sont pas systématiquement remplacés.

Pour rappel l'EXI SNH 04 du RNIV mentionne que les structures doivent communiquer le nom et les coordonnées du référent en identitovigilance à l'instance régionale (référent régional en identitovigilance, cellule régionale d'identitovigilance, etc.).

C. Score de maturité dans l'identification des usagers

La Figure ci-dessous montre la répartition des scores (A à D) obtenus par les structures, avec une représentation de ce score en pourcentage pour les **693** ESSMS financés en 2021, 2022 et 2023, ayant renvoyé le questionnaire.



- **61 %** ont obtenu un score de A ou B.
- **31 %** ont un score de C, les axes d'amélioration portent principalement sur la gestion de l'INS et la gestion des risques.
- **8 %** de structures classées en D, toutes sont en cours de qualification des INS, soit en phase de tests, soit en production avec quelques appels sporadiques.

Les résultats obtenus pourraient démontrer que les INS sont qualifiées selon les bonnes pratiques préconisées par le RNIV.

Toutefois, l'analyse des questionnaires a mis en évidence plusieurs incompréhensions sur certaines thématiques, se traduisant notamment par des réponses contradictoires et/ou incohérentes au fil du questionnaire.

V. CONCLUSION

L'analyse montre que, parmi les 1 614 établissements sollicités pour cette campagne, 70 % ont désigné un référent en identitovigilance et transmis ses coordonnées à la CRIV. Ce taux est en recul par rapport à l'évaluation de 2024, qui atteignait 80 %.

S'agissant du niveau de maturité des ESSMS, les réponses contradictoires et/ou incohérentes relevées dans plusieurs questionnaires ne permettent pas d'affirmer que les 61 % d'établissements classés en A ou B appliquent effectivement les bonnes pratiques d'identitovigilance pour qualifier les INS.

Pour les ESSMS classés C (31 %), la CRIV a formulé des recommandations d'amélioration, notamment concernant la gestion de l'INS et la maîtrise des risques.

Les 8 % d'établissements classés D ont également été informés par la CRIV des actions à mettre en œuvre pour se conformer aux exigences du RNIV.

L'objectif pour 2026 est de renforcer l'adhésion des ESSMS à cette campagne et de consolider le questionnaire comme un outil pédagogique d'accompagnement, au-delà de sa seule fonction d'évaluation. Une collaboration a été engagée avec le Comité de Coordination de l'Évaluation Clinique et de la Qualité en Nouvelle-Aquitaine (CCECQA) afin de co-construire la campagne 2026 et de proposer un dispositif encore plus lisible, cohérent et pleinement intégré à la démarche qualité des ESSMS de la région.